

Compte-rendu d'une rencontre du Comité Esker de la TLGIRT
MRC de La Vallée-de-l'Or,
Tenue le 1^{er} mai 2015, à 9h30,
Édifice Gérard-Lafontaine, 100 route 113 Sud, Senneterre-paroisse.

Membres présents

✓	Mario Sylvain	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓	Frédéric Marcil	
✓	Valérie Pellerin	MFFP – UG 84 (Mégiscane) et 86 sud
✓	Julie Fillion	Produits forestiers Résolu
✓	Olivier Pitre	SESAT
✓	Marcel Marcotte	Ville de Senneterre, accompagné de Carol-Anne Langlois

Ouverture de la séance à 9:35

1. Mot de bienvenue (Tour de table)

Frédéric Marcil souhaite la bienvenue aux membres et l'on procède à un tour de table afin que chaque participant(e) se présente.

2. Discussions du Comité Esker

Critères minimaux pour que soit appliqué les VOIC sur un esker :

1. Segment de 200 hectares et plus.
2. Classification UQAT : La probabilité d'avoir un aquifère souterrain important, classé sur une échelle de 1 à 4, 4 étant la plus forte probabilité.
3. Esker qui alimente la population (approvisionnement collectif) ou esker en zone de villégiature

3. Discussion autour des VOIC à considérer pour le prochain PAFI-T :

Olivier Pitre suggère de reprendre les VOIC proposées en 2012 et de les bonifier.

Monsieur Pitre suggère qu'une carte avec les polygones des trois aires d'alimentation principale sur eskers soit réalisée. En plus des indicateurs habituels sur ce genre de carte, le tracé des chemins sur eskers est désiré.

(Les VOIC sont travaillées à partir du *Tableau de préoccupations et VOIC de la TGIRT de La Vallée-de-l'Or* inclus dans le PAFI-T en vigueur)

VOIC 15G :

Marcel Marcotte veut prévenir les déversements, il désire que des mesures préventives soient mises sur place.

Valérie Pellerin du MFFP mentionne qu'elle va valider quelles sont les exigences par rapport à la prévention des déversements des hydrocarbures.

VOIC 16G :

Désir de conserver cette VOIC.

Préoccupations exprimées par rapport à la circulation nord-sud sur les eskers. On préférerait que la circulation s'effectue dans un axe est-ouest.

La superficie occupée par des chemins forestiers est présentement limité à 2%, on suggère de réduire ce pourcentage lorsqu'il s'agit de chemins forestiers situés sur une emprise d'un esker sur des sources alimentant la collectivité.

On exprime le désir d'avoir un portrait sur l'état des chemins forestiers sur emprise d'eskers.

VOIC 14G

Ajouter comme 3^e objectif : *Sécuriser les approvisionnements en eau potable issue des aquifères granulaires identifiées par la TLGIRT.*

Marcel Marcotte suggère un indicateur pour cette VOIC : Reboisement plus rapide sur des eskers

4. Levée de la rencontre à 11 :27

Frédéric Marcil
Coordonnateur TLGIRT